silipo, de Chiaia, de Santa-Lucia, poussait des acclamations chaleureuses, en agitant mouchoirs et chapeaux aux cris enthousiastes de : Vive Loubet ! Vive la France !

LA GUERRE
Russo - Japonaise

Les quelques dépêches qui nous sont parvenues relativement au passage du Yalou sont si obscures, si contradictoires même, l'absence de carte précise et détaillée rend si difficile la compréhension des opérations, qu'il convient de n'accepter que sous réserves toutes les informations. La présence d'une force importante japonaise sur la rive droite du Yalou n'est pas confirmée, mais les dépêches de source japonaise n'apportent aucun éclaircissement sur les mouvements du 25 et du 26 avril.

Sur le Yalou

Londres, 29 avril. — Une dépêche officielle de Tokio dit que l'amiral Hosoyo, commandant la troisième escadre, annonce ce qui suit :

« La canonnière « Maya » et quelques torpilleurs arrivèrent lundi devant le Yalou et s'engagèrent dans le fleuve. L'escadrille fut attaquée par les Russes, qui tirèrent sur elle avec leurs canons de campagne, mais sans lui causer de mal. Nous découvrîmes un détachement ennemi sur une île située au milieu du fleuve et ouvrîmes le feu sur lui, ce qui le mit en fuite.

Mardi, un détachement de cavalerie ennemie de cent hommes attaqua notre chaloupe. Le torpilleur 69 répondit et repoussa l'ennemi qui s'enfuit dans les montagnes en laissant derrière lui plusieurs blessés.

Mardi, à cinq heures, l'ennemi ouvrit le feu de Ansou-chan. Nous répondîmes et le réduisîmes au silence au bout d'une demi-heure. Nous n'avons éprouvé aucune perte».

D'autre part, la légation japonaise à Londres a communiqué à la presse un télégramme rédigé en termes presque identiques.

Les journaux anglais publient également une dépêche de Lia-Yang, 28 avril, qui donne des détails sur la rencontre des Russes et des Japonais annoncée hier. Les Japonais, accueillis par un feu violent, près de Touen-Tchen, n'offrirent qu'une faible résistance et se retirèrent en désordre vers le village voisin, où ils se dispersèrent et se réfugièrent dans les habitations et les fermes.

La dépêche ajoute que, depuis mardi, il n'y a pas eu de nouveau combat sur le Yalou.

Enfin les dernières dépêches reçues de Wiju à Tokio, annoncent, la présence d'éclaireurs russes dans le voisinage de Wiju. Il est échangé chaque jour quelques coups de feu. Les Russes tentent, mais sans succès, d'attirer les Japonais hors de leurs positions.

Le mauvais temps de ces derniers jours aurait retardé les opérations japonaises dans le district du Yalou.

En Corée

Pétersbourg, 29 avril. — Suivant le rapport du contre-amiral Jenzen, 260 Japonais furent noyés sur le transport « Kinschiou-Maru », dont nous avons annoncé le coulage.

Le ministère de la marine dit que le commandant russe n'avait d'autre alternative que de couler le navire, car il ne pouvait ni distraire de son équipage les hommes nécessaires à la manœuvre du transport, ni gêner les mouvements de son escadrille, en lui adjoignant un vapeur de moindre vitesse.

On dit ignorer les projets du contre-amiral Jenzen, mais on croit qu'il est en communication avec Vladivostok par la télégraphie sans fil, et il n'est pas probable qu'il se laisse surprendre par l'escadre japonaise envoyée pour empêcher son retour.

Les Japonais relatent bien la perte du « Kinschiou-Maru » dans une dépêche de Tokio, mais ils ne disent pas s'il a fait naufrage ou si ce sont les Russes qui l'ont coulé. C'était un bâtiment de 5,000 tonnes, appartenant à la Nippon-Yusen-Kaisha. Il faisait autrefois le service de Bombay. Une dépêche dit que ce steamer, dont la valeur est estimée à 1,250,000 fr., n'était assuré ni contre les risques de mer ni contre les risques de guerre.

A Port-Arthur

Pétersbourg, 29 avril. — On a aperçu, à une heure dix du matin, dans la nuit du 27 au 28 avril, des bateaux torpilleurs ennemis protégés par des vaisseaux de l'escadre japonaise. L'ennemi, après avoir tiré quelques coups de canon, qui n'ont causé aucun dégât, s'est éloigné dans la direction du Sud.

L'amiral Alexeïeff télégraphie au tsar :

« Dans la nuit du 28 avril, on a vu des navires ennemis qui se sont tenus à six milles de distance de Port-Arthur.

Le matin, vers huit heures, *dix croiseurs japonais, accompagnés de six torpilleurs, ont été vus dans le golfe d'Oussouri, devant Vladivostok.* »

La question de médiation

UNE NOTE OFFICIELLE RUSSE AUX PUISSANCES

Pétersbourg, 29 avril. — Le *Messager du Gouvernement* publie la circulaire suivante adressée par le ministre des affaires étrangères aux représentants de la Russie à l'étranger, en date du 27 avril :

« La presse étrangère répand depuis quelque temps avec opiniâtreté des bruits relatifs à des intentions de médiation pacifique qui se seraient fait jour chez quelques gouvernements européens, en vue de hâter la fin du conflit russo-japonais. Certains télégrammes annoncent même que des propositions auraient été faites en ce sens au gouvernement impérial.

« Vous êtes autorisé à démentir cette nouvelle de la façon la plus formelle. La Russie n'a pas désiré la guerre. Elle a fait tout ce qui était dans les limites du possible pour résoudre à l'amiable les complications qui s'étaient produites en Extrême-Orient ; mais, après la perfide attaque de la part du Japon qui força la Russie à prendre les armes, *une médiation pacifique, quelle qu'elle soit, ne saurait manifestement avoir aucune chance de succès.*

« *De même le gouvernement impérial n'admettra l'immixtion d'aucune puissance, quelle qu'elle soit, dans les négociations directes qui auront lieu entre la Russie et le Japon après la fin des opérations de guerre, pour établir les conditions de la paix.* »

L'Affaire du fourrier Martin

ORDONNANCE DE NON-LIEU

Paris, 29 avril. — L'information ouverte contre le fourrier Martin s'est terminée par une ordonnance de non-lieu rendue au profit de l'accusé.

Cette nouvelle déplaira probablement aux nationalistes dont c'est le métier de crier sans cesse à la trahison et d'affirmer, chaque jour, que la France, vendue et livrée par les républicains, va avoir à subir toutes les horreurs de l'invasion.

Pous nous, nous sommes heureux qu'il soit prouvé, après l'enquête, qu'aucune indiscrétion n'a été commise. Cette constatation plaît à notre souci de la défense nationale et réjouit notre patriotisme, moins bruyant mais plus sincère que celui des nationalistes pitiroles.

DANS L'EMPIRE DU KNOUT

LE PREMIER-MAI ET LE TSAR

Pétersbourg, 29 avril. — Le gouverneur général de Varsovie, M. Tchortkoff, a reçu du tsar l'autorisation de mettre la ville de Varsovie en état de siège du 30 avril au 4 mai. La mesure a été prise en vue de la fête du travail du 1er mai et de la fête nationale polonaise du 4 mai.

Les personnes qui manifesteront à ces dates sont passibles *de la peine de mort !*

On voit combien il fait bon vivre dans l'empire où règne en exécrable despote le tsar knouteur, cher aux nationaleux de France !

Le Premier Mai en Belgique

APPEL AU PROLETARIAT

Bruxelles, 29 avril. — Le Parti ouvrier belge adresse aux prolétaires le manifeste suivant :

Il faut que le Premier mai, fête du Travail et apothéose des trois huit, revête particulièrement cette année, en Belgique, un caractère émouvant et grandiose.

Le temps est venu où notre prolétariat doit à son tour, se lever pour faire consacrer par la loi, le repos hebdomadaire et la diminution des heures de travail. Il y va de l'avenir de notre classe comme de notre race.

Nous avons besoin de repos pour engendrer des générations robustes qui achèvent l'œuvre ébauchée de la libération ouvrière.

Nous avons besoin de loisir pour que la masse laborieuse qui porte dans son flanc l'humanité nouvelle, puisse en se retrempant dans les fortes joies de l'art et les grandes leçons de la science, faire dans la cité future, régner la justice et la vérité.

Nous avons besoin aussi de voir le travail réparti avec plus d'équité et de solidarité, de manière que les uns ne s'exténuent plus à la tâche, tandis que d'autres, faute de besogne, s'exaspèrent dans la misère.

Nous faisons donc appel, sans distinction de croyances, d'origines, de professions ni même de partis, à tous ceux qui ne doivent leur subsistance quotidienne qu'à l'effort de leurs muscles ou de leur cerveau.

Le Premier Mai est mieux qu'une fête socialiste ; c'est la grande fête sociale du travail, qui, un jour libéré, réhabilité et glorifié, sera la loi égalitaire et fraternelle de demain.

Les trois huit ne sont pas seulement une revendication du Parti ouvrier ; c'est le symbole de la future société de tous les travailleurs confondus et réconciliés.

Que le Premier Mai, ceux qui ne pensent pas comme nous soient donc, eux aussi, avec nous, car les ouvriers chrétiens, protestants et juifs, veulent comme nous que les trois huit assurent à leur classe plus de pain, de santé et de science !

Et nous nous adressons spécialement aux femmes et aux enfants de la mullitude ouvrière.

N'est-ce pas pour nos enfants que, tous, nous peinons et luttons ! Il faut que leur juvénile cortège nous stimule et donne aux classes régnantes la sensation que, sans trêve ni merci, nous combattrons jusqu'au bout, pour assurer aux nôtres une destinée meilleure !

Nos femmes et nos filles ne sont-elles pas, elles, avec leurs salaires avilis et toutes les avanies qui les traquent, les pires victimes de notre anarchie économique et morale ?

Que les mères se lèvent donc et qu'elles protestent dans un bel élan de révolte, contre la détresse qui met le deuil au logis, dans les crises de chômage et de maladie !

Le régime capitaliste a, dans maintes régions, détruit ou, du moins, disloqué la famille ouvrière. Nous voulons rendre aux plus humbles le charme et la consolation des heures d'amour ; nous voulons à tous les pères et mères restituer la douceur des baisers de leurs enfants !

Ouvriers, frères de lutte, de misère et d'espoir, venez en foule, avec vos femmes et vos enfants, dans les rangs de nos beaux cortèges du Premier Mai !

Vive la classe ouvrière ! Vive la société du travail et de la paix !

CONGRÈS POSTAL

Paris, 29 avril. — Le syndicat national des ouvriers des postes, télégraphes et téléphones tiendra son quatrième congrès les 19, 20 et 21 du mois de mai prochain à la Bourse du travail de Paris, rue du Château-d'Eau.

Un meeting, où un grand nombre de députés prendront la parole, clôturera, le 21 mai, à neuf heures du soir, cette importante manifestation syndicale.

En outre, une grande fête familiale aura lieu le lundi 23 mai dans la vaste salle du Trocadéro, sous la présidence de M. Combes, président du conseil des ministres, assisté de MM. Trouillot, ministre du commerce et de l'industrie, et Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes.

Un Discours du Kaiser

Carlsruhe, 29 avril. — De retour de sa croisière dans la Méditerranée, l'empereur d'Allemagne est arrivé à Carlsruhe.

Devant l'Hôtel de Ville, le premier bourgmestre a salué l'empereur et lui a adressé quelques paroles exprimant la joie qu'il éprouve à voir le monarque en bonne santé. Il a parlé aussi des événements d'Extrême-Orient et de l'Afrique allemande du sud-ouest.

L'empereur a remercié de l'accueil qui lui était fait. Il a déclaré qu'il considérait comme un devoir, au retour de son voyage, de s'arrêter chez des personnes qui lui sont chères, et de leur montrer que son état de santé est complètement satisfaisant. « L'accueil qui m'est réservé aujourd'hui, a ajouté l'empereur, est la digne continuation des réceptions qui m'ont été faites en Italie. Le premier bourgmestre a dit avec raison que la tâche du peuple allemand est lourde. Le souvenir de l'époque grandiose où le peuple allemand a consommé son unité, le souvenir des batailles de Wœrth, de Wissembourg, de Sedan, le souvenir du cri d'allégresse dont le grand-duc de Bade a salué le premier empereur d'Allemagne, affermiront la conviction que Dieu nous aidera.

» Les événements qui agitent le monde devraient nous faire passer sur les haines intérieures de partis et nous amener à oublier les divisions intestines. J'espère que la paix ne sera pas troublée. J'espère que les événements que nous voyons se dérouler devant nos yeux tiendront en éveil l'attention de la nation et tremperont son courage. J'espère que nous trouverons unis s'il devient nécessaire d'intervenir dans la politique mondiale. »

Les Ouvriers de l'Alimentation

Entrevue avec M. Combes. — Pas de grève.

Paris, 29 avril. — C'est ce matin que les ouvriers des divers syndicats de l'alimentation devaient envoyer une délégation auprès de M. Combes et décider en assemblée générale s'ils feraient à la fois, le 1er mai, la grève des travailleurs et celle des électeurs.

A neuf heures du matin, la grande salle de la Bourse du travail est bondée de grévistes en expectative. Les boulangers dominent. Sur la tribune, aux côtés de M. Carlier, qui préside, on remarque Vaillant, Sembat, Dejeante, députés socialistes-révolutionnaires de Paris, et Arthur Rozier, conseiller municipal.

Après diverses déclarations, on décide d'envoyer une délégation auprès du président du Conseil, pour lui demander la suppression immédiate des bureaux de placements payants.

Six ouvriers sont nommés et, à dix heures et demie, ils partent de la Bourse du travail, accompagnés des trois députés.

Ils reviennent à midi. Tout de suite, M. Bousquet rend compte de l'entrevue :

— Nous avons été reçus, dit-il, par le président du conseil lui-même, non pas par un chef de cabinet. Vous savez, camarades, que je ne me laisse pas prendre aux avantes des hommes politiques. Eh ! bien, la loyauté m'oblige à vous dire que M. Combes m'inspire la plus grande confiance.

Le président du conseil nous a assurés que les travaux de la commission de répartition seraient terminés pour la rentrée du Conseil Municipal et qu'il s'arrangerait de façon que le projet de la commission soit approuvé dès les premières séances. Alors, il donnera à Lépine, l'ordre de retirer les autorisations. En résumé, dit l'orateur, M. Combes nous a promis de supprimer, avant trois semaines, les bureaux de placement.

Dans ces conditions, conclut-il, mon opinion est que nous ne devons pas courir, de gaîté de cœur, le risque d'un conflit. Suspendons les hostilités, nous les reprendrons si M. Combes — ce que je ne veux pas croire — ne tient pas sa promesse. »

Après ce discours, qui soulève un vif enthousiasme, M. Rozier s'engage à écrire, dimanche soir, dès qu'il sera élu, au préfet de la Seine, pour l'engager à réunir prématurément le Conseil municipal, afin de hâter la suppression des bureaux de placement.

Les assistants se séparent à midi et demie, après avoir voté un ordre du jour par lequel ils déclarent « suspendre l'agitation, en prenant acte des promesses du président du conseil »

la suppression des Octrois

Une réforme de la municipalité socialiste de Lyon. — Les avantages de la suppression — Profit pour les contribuables et les consommateurs

Lyon, 29 avril. — La ville de Lyon, on le sait, a procédé, en exécution d'une loi votée au cours de l'année 1901, à la suppression totale de ses octrois. A la veille des élections municipales, Augagneur, maire socialiste réformiste de Lyon, a publié, sur les résultats de cette suppression, un rapport qu'il vient de présenter au conseil municipal. En voici une brève analyse :

Augagneur expose d'abord les résultats de la suppression de l'octroi pour les finances municipales. A dater de l'application de la réforme (juillet 1901) les taxes de remplacement instituées pour compenser la perte du produit de l'octroi ont fonctionné normalement et ont donné un rendement sensiblement conforme aux prévisions de l'administration municipale. On a enregistré : un déficit de 180.000 francs pendant le second trimestre de 1901, un boni de 27.000 francs en 1902, un boni de 188.000 francs en 1903, et un boni plus fort encore en 1904.

En outre, Augagneur estime que la suppression de l'octroi a amélioré la situation des contribuables lyonnais par une double action : la grande majorité des contribuables paye à la commune une somme moindre qu'avant 1901 ; et les denrées alimentaires frappées par l'octroi sont d'un prix inférieur depuis la suppression. De sorte que les Lyonnais ont bénéficié de la réforme comme contribuables et comme consommateurs.

La réforme a influencé le prix de vente des objets dégrevés. Ainsi, combinée avec la loi de 1900 sur le régime des boissons, elle a fait gagner aux Lyonnais 10 centimes par litre de vin, en même temps qu'elle portait la consommation totale de cette boisson de 712.000 à 932.000 hectolitres. Elle a porté de 21.600.000 à 24 millions de kilos la consommation de viande, et la qualité des produits s'est améliorée. Actuellement, le Lyonnais boit, par an, 51 litres de vin et mange 5 kilos 643 de viande de plus qu'avant la suppression des octrois.

L'alimentation publique a bénéficié d'autres réductions de prix, résultant de la facilité d'entrée, par la suppression des barrières. Volailles, salaisons venues du dehors et pénétrant en franchise parviennent à meilleur compte au consommateur.

Les Elections municipales

A PARIS

Paris, 29 avril. — Le « Parti intransigeant socialiste révolutionnaire de France » qui est la fraction blanquiste sur laquelle s'appuyait jusqu'à présent M. Rochefort se sépare bruyamment du rédacteur en chef de l'*Intransigeant*. Cette nuit, on a placardé à profusion, dans Paris, une affiche désavouant l'attitude de l'*Intransigeant* soutenant des candidatures nationalistes, patronnées par la Patrie française.

A MARSEILLE

Marseille, 29 avril. — Deux listes sont en présence pour le scrutin de dimanche : celle de l'ancien maire de Marseille, Flaissières, et celle de M. Chanot, maire actuel. Ce dernier se représente avec l'ensemble de ses collaborateurs sous l'étiquette républicaine anticollectiviste. Flaissières ne retrouve autour de lui que quelques-uns de ses anciens collègues. Sa liste est présentée par le « comité d'action laïque ».

La France et l'Allemagne

Rome, 29 avril. — Plusieurs journaux italiens publient à propos des bruits qui avaient été répandus au sujet d'une entrevue possible entre M. Loubet et l'empereur Guillaume en Italie la note suivante :

« M. Delcassé a déclaré à un journaliste que les rapports entre la France et l'Allemagne étaient si cordiaux qu'une entrevue de l'empereur Guillaume et de M. Loubet ne présenterait rien d'anormal ; seulement, si cette entrevue doit avoir lieu, elle ne peut s'accomplir que sur le territoire français ».

Faits Divers
HORS RÉGION

Cambriolage à la Bourse du Travail de Paris

(Nouveaux détails)

Paris, 29 avril. — L'enquête préliminaire à laquelle l'administration préfectorale a procédé va sans doute devenir judiciaire.

M. de Selves avait chargé M. Lemaître, chef du bureau du travail à l'Hôtel de Ville, de recueillir divers renseignements sur le vol commis au détriment de la Fédération nationale des mineurs.

Le fonctionnaire délégué par le préfet de la Seine est venu après-midi rue du Château-d'Eau et a eu un assez long entretien avec Cotte.

Le secrétaire de la Fédération nationale des mineurs a de nouveau confirmé les détails que nous avons déjà publiés sur la composition de la somme dérobée et sur les circonstances qui ont précédé le vol ou sa découverte.

Cotte n'a jusqu'à présent aucun soupçon sur les malfaiteurs.

Les recherches seront très difficiles, à moins qu'une imprudence ne soit commise par le coupable.

Le bureau, occupé par Cotte, s'ouvre sur un couloir circulaire, parallèle au hall intérieur de la Bourse, et toujours un peu obscur. Deux escaliers débouchent à proximité : l'escalier Bondy, desservant les salles de commission, et un escalier de dégagement aboutissant à la salle des conférences du premier étage. L'un et l'autre de ces escaliers sont peu utilisés.

Mais ce qui rend surtout illusoire la surveillance, c'est l'éloignement et l'isolement du bureau où le cambriolage a été effectué.

Le poste des gardiens est placé du côté opposé, c'est-à-dire sur un palier prenant jour rue du Château-d'Eau, à proximité de la cabine et du poste téléphoniques commandant toutes les sonneries de l'étage.

D'autre part, rien n'est plus aisé pour le coupable que de savoir quels étaient ceux des bureaux encore occupés, toutes les fenêtres ouvrant sur le hall intérieur ; le malfaiteur a donc pu opérer à son aise, et le coup fait échapper par l'un des deux escaliers déserts, surtout si le vol a été commis après onze heures du soir.

Cotte ne s'est point opposé à ce que M. Lemaître dépose une plainte au parquet, au nom du préfet de la Seine, agissant en qualité de propriétaire de la Bourse du travail.

Un cadavre dans un sac

Paris, 29 avril. — Des mariniers travaillant sur la rivière d'Almont ont repêché un sac contenant le cadavre d'un homme dont la tête était enveloppée d'étoffes, et le corps, entouré de toiles à sacs, était soigneusement entouré de cordes. Une lourde pierre était destinée à maintenir le sac au fond de l'eau.

Le parquet a procédé à une enquête de laquelle il résulte que la victime, un nommé Maillot, âgé de trente-neuf ans, est un ancien détenu de la maison centrale et que le crime doit avoir eu pour mobile une rivalité de femmes. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Un Scandale Clérical

En Belgique. — Le Couvent mystérieux

Anvers, 29 avril. — Le correspondant du *Petit Parisien* à Anvers écrit à ce journal :

« Il n'est bruit en ce moment en Belgique que d'une affaire des plus graves que le parquet instruit et qui va venir devant le Parlement. C'est à Lierre, ville située non loin d'Anvers, que les faits suivants se sont déroulés :

Au quartier des Chartreux, habite le sieur Frédérick, veuf depuis quelques années et qui, se trouvant dans une situation de fortune précaire, fut obligé de placer deux de ses filles au couvent de Marolles, qui n'est autre que l'orphelinat de Lierre.

Ce couvent est administré par des religieuses et se trouve sous la protection de l'administration des hospices de la localité. L'une des fillettes, Caroline, fut admise dans cet établissement le 28 mai 1898 ; l'autre, Marie, y entra au mois de novembre suivant.

Il y a un mois, la petite Caroline fut envoyée à l'hôpital avec, disait-on, une fluxion de poitrine. En réalité, la pauvrette est tuberculeuse et ses jours sont comptés. Le père vint voir son enfant à l'hôpital, causa longuement avec elle et fit part de son intention formelle de soigner lui-même sa fillette chez lui.

On accéda à son désir et la petite fille fut transportée au domicile paternel ; mais une fois installée, elle fit de terribles confidences aux siens et sur la nature desquelles il nous est impossible de nous étendre. La famille se montra très émue et résolut qu'on reprendrait aussi l'autre fillette, Marie, âgée de huit ans.

Les autres enfants de Frédérick, un fils et une fille beaucoup plus âgés, se postèrent un matin sur la route que suivent les pensionnaires pour se rendre à la messe et, aussitôt que la petite Marie apparut, ses frère et sœur l'empoignèrent, la sortirent des rangs et l'emmenèrent, malgré les vives protestations de la religieuse chargée de conduire les élèves au catéchisme.

Cet enlèvement, connu quelques heures plus tard, fit un bruit énorme. Toute la population approuva la décision prise par M. Frédérick, qui fut l'objet de sympathies unanimes.

Mais, par contre, l'administration des hospices prit très mal les choses et fit citer le père devant le tribunal de Malines, pour lui faire rendre l'enfant. M. Frédérick s'y refusa énergiquement. Alors, un huissier, le commissaire de police de Lierre un officier, sept agents de police, un commandant de gendarmerie et deux gendarmes se présentèrent chez M. Frédérick pour lui reprendre l'enfant. Aussitôt toute la population du quartier des Chartreux fut sur pied et, au moment où les agents de l'autorité entrèrent dans la maison, la petite Marie fut descendue à l'aide d'une corde par une fenêtre donnant sur le jardin, et emmenée par des personnes charitables qui s'enfuirent avec leur précieux fardeau.

Et la fillette est si bien cachée que, jusqu'ici, la police et la gendarmerie ne sont point parvenus à découvrir sa retraite. Pour plus de précautions, on a laissé ignorer au père lui-même et à la famille l'endroit où se trouve Marie.

Quand l'huissier et les agents se retirèrent, sans avoir rien trouvé, les assistants manifestèrent un grand contentement par des applaudissements ironiques, par des cris et des huées.

Ce matin, on est venu saisir les meubles de M. Frédérick, auquel on veut faire payer les frais que l'expédition avortée a occasionnés et, s'il n'acquitte pas la note, tout son mobilier sera vendu.

Tous ces faits causent une vive émotion. On annonce des interpellations au Sénat et à la Chambre des députés.

L'Empoisonneuse de Saint-Clar

Bordeaux, 29 avril. — L'examen mental auquel a été soumis Rachel Galtié, l'héroïne des empoisonnements de Saint-Clar, s'effectue lentement au fort du Hâ, où l'inculpée fait preuve du plus grand calme.

Après avoir pris communication du dossier de l'affaire, les docteurs Pitres, Anglade et Régis ont interrogé par deux fois l'inculpée, afin de s'éclairer sur son état psychologique. Ils n'ont naturellement communiqué leurs impressions à personne.

Il paraît peu probable que le rapport puisse être déposé avant la fin du mois de mai entre les mains du juge d'instruction de Lectoure, et, dans ces conditions, l'affaire ne pourrait donc être soumise au jury du Gers qu'à la fin de juillet.

Ajoutons que Me Nux, avocat, est venu à Bordeaux, ces jours derniers, pour conférer avec sa cliente.

Méfaits d'un Magistrat

Vengeance d'un justiciable. — En Cour d'Assises. — Acquittement à l'unanimité.

Foix, 29 avril. — La cour d'assises de l'Ariège vient de juger le procès de M. Guichard, ancien négociant à Bordeaux, qui, on s'en souvient, s'est livré, au mois de décembre dernier, à Pamiers, à une tentative criminelle contre un ancien magistrat, M. Castagné.

Rappelons brièvement les faits, d'après un document publié par la Ligue des Droits de l'Homme, qui s'est occupée de cette affaire :

M. Guichard, négociant à Bordeaux, avait été accusé par son associé d'avoir soustrait des livres de comptabilité ; mais il prétendait que le véritable auteur du détournement, c'était son associé lui-même. M. le juge d'instruction Castagné fut chargé de l'instruction des deux affaires. Après plus de six mois, pendant lesquels il avait essayé d'accumuler des témoignages contre M. Guichard, il se décida à l'interroger et, immédiatement après l'interrogatoire, ordonna de l'incarcérer.

Tout fait supposer qu'en ordonnant cet emprisonnement préventif, qui devait causer les plus graves dommages à M. Guichard, M. Castagné n'était pas uniquement guidé par la préoccupation d'empêcher un coupable de se soustraire à l'action de la justice. M. Guichard fut relâché le lendemain. Mais le but poursuivi par ses adversaires était atteint. Il était fortement compromis auprès de ses clients.

Cinq mois après, M. Castagné clôturait son instruction par une ordonnance de non-lieu. M. Guichard alors porta plainte entre les mains de M. Lebret, garde des sceaux, qui fit procéder à une enquête.

Mais, dans la suite, on refusa à M. Guichard la communication du dossier de l'enquête qui était utile pour se porter partie civile contre M. Castagné, et en outre la chancellerie fit savoir que le garde des sceaux avait donné à cette affaire la solution qu'elle comportait, en privant M. Castagné des fonctions de l'instruction, et en opérant son déplacement.

M. Guichard, qui se heurta à la force d'inertie que lui opposait le parquet de Bordeaux, demanda alors à la cour l'autorisation de prendre à partie M. Castagné, suivant les articles 505 à 516 du Code de procédure civile.

Il obtint un arrêt du 11 juin 1901 lui donnant cette autorisation. Mais la cour constatait dans cet arrêt que la procédure criminelle suivie contre Castagné sous l'inculpation de forfaiture avait abouti, d'abord, à une ordonnance de non-lieu à raison de l'insuffisance des charges, et, plus tard, à un arrêt confirmant ladite ordonnance à la suite d'une opposition de M. Guichard, partie civile, contre la décision du juge d'instruction. M. Guichard suivit son action purement civile.

L'affaire fut plaidée dans le courant de décembre 1901, et M. Guichard fut débouté.

Après avoir épuisé les moyens de procédure qui s'offraient à lui pour obtenir justice, M. Guichard se rendait à Pamiers, où M. Castagné, son ancien juge, s'était retiré après avoir quitté la magistrature. Il lui tira un coup de revolver sans l'atteindre, fort heureusement. Du reste, il n'essaya pas de faire une seconde fois usage de son revolver qui était encore chargé.

La Ligue des Droits de l'Homme adressa, à la nouvelle de cet attentat, par la plume de son président, Francis de Pressensé, à M. Guichard, le télégramme suivant :

« La Ligue des Droits de l'Homme, en apprenant que, malgré ses conseils réitérés, vous avez tenté de vous faire justice vous-même, regrette profondément et blâme sans réserve l'acte auquel vous venez de vous livrer. Mais convaincue de la justesse de votre cause, et de la réalité de vos griefs, lesquels ne semblent même pas sérieusement contestés, la Ligue des Droits de l'Homme reste à votre disposition. »

Conformément à cet engagement, Francis de Pressensé avait, par des lettres datées du 19 janvier et du 19 avril, attiré l'attention du garde des sceaux sur le déni de justice dont se plaignait M. Guichard, et avait demandé, d'une part, que communication fût donnée à ce dernier de l'enquête disciplinaire dirigée contre M. Castagné, et, d'autre part, que

---

FEUILLETON DU 1er MAI. — N° 84

LA JUIVE
DU
Château-Trompette

par PONSON DU TERRAIL

DEUXIEME PARTIE

XXX

Toujours Mérotte

— Nous sommes bien seules, n'est-ce pas? dit Mérotte, car on a bien deviné que c'était elle qui se présentait ainsi, proprement, presque élégamment vêtue.

— Oui, nous sommes seules, mais pourquoi cette question ?

— Vous allez le savoir, madame, répondit Mérotte.

— Je vous écoute.

— M. de Vertheuil, dit la vieille à brûle-pourpoint, a été provoqué hier par M. le marquis de Mathalin.

Madame Longval sut se contenir et répondit :

— Je sais cela, madame, mais je ne vois pas...

— Attendez, M. de Vertheuil donc sera mort demain matin.

— Taisez-vous, malheureuse !

— Ah ! reprit audacieusement Mérotte, vous voyez bien que M. de Vertheuil est votre amant.

Pour le coup c'était trop brutal et la bohémienne avait dépassé le but. Madame Longval se leva, prit un air de mépris souverain :

— Je ne puis, dit-elle, entendre de pareilles injures chez moi, prenez la peine de sortir si vous ne voulez pas que je vous fasse chasser.

Mérotte s'était levée aussi. Elle tenait à ce que l'entretien ne s'arrêtât pas là, et dit :

— Pardon, madame, mais écoutez-moi encore une minute et vous m'en voudrez peut-être moins.

— Je n'ai rien à entendre, sortez.

— Et si je venais vous offrir de sauver la vie de M. de Vertheuil.

— Je serais fort aise, répondit madame Longval qui se sentit renaître, je serais fort aise d'être utile à un galant homme, mais il n'est pas que je sache une femme à Bordeaux qui ne serait heureuse de soustraire ce jeune homme à la fureur d'un bretteur infâme.

— Eh bien, madame, soyez cette femme, dit Mérotte.

— Mais, encore une fois, à quel titre, demanda madame Longval.

— Ecoutez, madame, jouons cartes sur table. Je suis du bas peuple, de ce peuple dont on ne se défie pas, et je suis sûre que vous aimez M. de Vertheuil, je suis convaincue que M. de Vertheuil vous aime.

Madame Longval garda le plus profond silence.

— Sans pouvoir vous dire comment j'ai le pouvoir d'arranger le duel qui est imminent entre M. de Mathalin et M. de Vertheuil.

— Et que faut-il que je fasse pour cela ?

— Oh ! mon Dieu, bien peu de chose, et M. de Vertheuil n'aura rien à craindre du marquis de Mathalin.

— Pardon, M. de Vertheuil est brave et c'est lui qui est l'offensé. Il n'y a qu'une manière pour lui de renoncer à ce combat, c'est de recevoir les excuses de M. de Mathalin.

— Le marquis lui fera des excuses, dit Mérotte.

— Motivées et complètes.

— Motivées et complètes, appuya la vieille.

— Continuez, je vous écoute.

— Eh bien, madame, il suffit...

— La mégère sur le point de formuler sa demande hésita. Il fallait que la proposition fût au moins étrange. Néanmoins elle se remit et reprit :

— M. de Mathalin aussi est amoureux. Celle qu'il aime a sur lui une influence absolue. Je la connais, je sais ce qu'il faut pour décider cette femme à nous servir, car moi aussi j'ai intérêt à ce que M. de Vertheuil vive.

— Eh bien ! donc, que faut-il !

Mérotte hésitait encore. Déjà elle venait de mentir, mais il était urgent cette fois, de formuler sa proposition dans toute sa crudité.

— Il faudrait, dit-elle, l'intéresser à votre cause, ou plutôt, à la cause de M. de Vertheuil... elle n'est pas heureuse, et M. de Mathalin n'est pas riche.

— Ah ! je comprends, dit madame Longval en sentant le dégoût lui monter aux lèvres, c'est de l'argent qu'il vous faut.

La Mérotte prit un air hypocrite.

— Alors, finissons-en tout de suite, combien ?

— Dix mille francs, répondit la vieille sans hésiter.

— C'est bien, dit madame Longval, la somme est forte, mais on peut la trouver. Seulement comme nous faisons un marché, je ne dédaigne pas de prendre mes précautions.

— Lesquelles ?

— Je compterai les dix mille francs quand M. de Mathalin aura fait des excuses publiques et complètes.

— Ce soir, à quatre heures et demie, ce sera fait.

— Vous avez l'air bien convaincue.

— J'en suis sûre.

— Eh bien, à cinq heures vous aurez l'argent.

— Où ?

— Ici même.

— A ce soir donc ?

— Ah ! et dites à M. de Mathalin que ces dix mille francs lui sauvent aussi peut-être la vie du même coup.

— Mais, madame, M. de Mathalin ignore et ignorera toujours que vous avez donné cette somme pour sa maîtresse.

— Alors, je le plains, dit sèchement madame Longval.

Mérotte comprenant qu'elle n'avait plus rien à faire, chez celle qui avait si peu marchandé la rançon de son amant, se leva et partit. Une heure après, elle était chez Mathalin dans le petit salon où nous l'avons déjà rencontrée une fois.

— Vous m'avez obéi de point en point, dit-elle au marquis, c'est bien.

— J'y ai été forcé ; sans cela jamais je n'aurais provoqué Vertheuil.

— Comment cela

— Oui, reprit Mathalin, j'étais bien résolu à ne pas accomplir l'acte insensé que vous exigiez de moi...

— Vraiment !

— Il a fallu que ce jeune fou vînt se jeter sur mon chemin.

— Oh ! dit Mérotte, je n'ai pas grande envie de vous croire.

— Pourquoi

— Parce que si l'on ne vaut provoquer personne, rien n'est plus simple.

— Vous croyez.

— D'ailleurs, reprit la mégère, il ne s'agit pas de savoir quelles étaient vos intentions en entrant au théâtre. Le principal, c'est que vous ayez fait ce que je désirais.

— Malheureusement, voilà un homme qui va mourir.

— Eh ! non, il ne mourra pas.

— Prétendriez-vous qu'au contraire il me tuera ? demanda Mathalin.

La Mérotte laissa entendre un ricanement

— Eh ! eh ! dit-elle, ce serait drôle. S'il en était ainsi, vous seriez forcé d'avouer que vous auriez jolîment prêté les mains à de noirs desseins et à une vengeance.

— Qu'entendez-vous par là ? expliquez-vous.

— Je veux dire que si j'avais eu le projet de vous faire tuer par un homme plus fort et plus habile que vous, vous auriez été bien lestement pris à mon piège.

— Démon !

— Mais rassurez-vous, reprit cette tigresse, qui venait de prendre un cruel plaisir à jouer ainsi avec sa proie, M. de Vertheuil ne vous tuera pas non plus.

— Alors veuillez me dire, puisque vous êtes sorcière, et il n'y a qu'à vous voir pour en être convaincu, veuillez me dire comment se terminera le combat de demain ?

— Il n'y aura pas de combat.

— M. de Vertheuil refusera de se battre ?

— Non, ce sera vous.

— Moi ! s'écria Mathalin stupéfait.

— Oui, vous !

— Moi, qui refuserai la satisfaction exigée par M. de Vertheuil.

— Vous-même, marquis de Mathalin.

— Allons donc, vous êtes folle.

— Oh ! vous savez bien que non, que je ne suis pas folle, et que, de nous deux, ce n'est pas moi qui suis sur le point de perdre la tête.

— Je crois que je rêve, dit Mathalin.

— Marquis, ce soir à quatre heures, quand les témoins de M. de Vertheuil se présenteront chez vous, vous vous empresserez de leur faire des excuses.

Mathalin partit d'un grand éclat de rire.

— Des excuses, vous vous engagerez, en outre, à les rendre publiques, si votre adversaire l'exige.

Mathalin riait toujours.

— A merveille, dit-il, continuez !

— Et vous ajouterez que désormais votre résolution inébranlable est prise de ne plus avoir une seule affaire d'honneur.

— Et ensuite.

— Et ensuite, c'est-à-dire à cinq heures, je vous compterai six mille francs que je vous ai promis.

— Est-ce tout ?

— Puis, enfin, grâce à moi, vous serez introduit dans le meilleur monde de Bordeaux et je vous y choisirai moi-même une femme, jeune, belle et immensément riche.

— Quelle dot ?

— Un million.

— A moins que vous ne pensiez à me faire aussi prince souverain, je pense que vous avez fini l'énumération de vos bienfaits.

— Oui.

— Eh bien, madame Mérotte, vous vous êtes trompée et je refuse tout ce que vous m'offrez.

— Ah !

— Et je me battrai demain matin avec M. de Vertheuil. Il ferait beau voir le marquis de Mathalin demander pardon à un jeune polisson de cette espèce.

— Marquis, vous oubli